COMMUNE D'AVRAINVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 juin 2015

Date de convocation : 27 mai 2015

L'an Deux mil quinze, le 03 juin à 20h30 le Conseil Municipal d'Avrainville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocations légales, sous la présidence de M. Michel

FORTERRE.

<u>Nbre de membres</u> - En exercice 11 - Présents : 10 - Votants : 11 Mer BRAUX donne pouvoir à Mer LEONARD ETAIENT PRESENTS :

Messieurs. Michel FORTERRE – FAIRISE Maxime- Jean-Pierre DEFRANCE- NICOLAS Maryse -BAECHLE Mathieu - HOCQUARD Martial - DEFRANCE Pierrette- SOREL Christine-- BOIT Louis - LEONARD Christian

EXCUSE: BRAUX Daniel

M. FAIRISE Maxime a été nommé secrétaire de cette séance.

1/Objet: Demande de subvention Conseil Départemental: Tx Eglise

Le conseil municipal sollicite le conseil départemental pour l'octroi d'une subvention concernant la rénovation intérieure de l'église :

Montant estimatif des travaux : 23 000 € H.T. Subvention sollicitée : 32% soit 7 360 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette demande

<u>2/ Objet</u> : Demande de subvention Conseil Départemental : Tx aire de jeux

Le conseil municipal sollicite le conseil départemental pour l'octroi d'une subvention concernant l'achat de jeux de plein air

Montant estimatif du projet : 5 000 € H.T. Subvention sollicitée : 32% soit 1 600 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette demande

3/ Demande d'intervention ADT : Tx assainissement : Rte de Xaronval et de Charmes

Le conseil municipal sollicite l'Agence Technique Départementale pour la réalisation d'études et montage du dossier concernant l'assainissement pluvial le long des routes de Xaronval et Charmes à l'intérieur de la commune.

4/ Modification statuts de la CCMM

Monsieur le Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, invitant le conseil à se prononcer sur les modifications des statuts et compétences optionnelles.

Les modifications statutaires de la CCMM, telles qu'elles figurent dans la délibération n° 12/2015 du Comité en date du 21 mai 2015.

- Compétences optionnelles.

1) actions sociale d'intérêt communautaire

- a) En faveur de l'enfance et de la jeunesse :
- Etudes, création, mise en place et gestion d'un relais assistants maternels
- Etudes, création, gestion et entretien d'une cuisine
- b) En faveur de la population :
- Etudes, création, gestion et entretien d'une maison de services publics

- Etudes, création, gestion et entretien d'une maison médicale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **Emet un avis favorable**, à l'unanimité, Aux modifications statutaires de la CCMM, telles que rédigées ci-dessus.

5/ CDG: Protection sociale complémentaire « Risque santé »

Mise en place d'une convention de participation et d'organisation d'une procédure de mise en concurrence

L'autorité territoriale expose : l'opportunité pour la collectivité public d'Avrainville de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ; l'opportunité de confier au Centre de gestion des Vosges le soin de collecter auprès de la caisse des dépôts les statistiques relatives à la mise en place d'une convention de participation et d'organiser une procédure de mise en concurrence que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette demande

Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ; Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ; Vu l'avis du comité technique du Centre de gestion des Vosges en date du 17 avril 2015, DECIDE : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2015 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. De confier au Centre de Gestion le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC).ET PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1er janvier 2016. Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2016.La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure

Questions et informations diverses

Devis mobilier pour salle : 48 chaises, 12 tables et 1 chariot. Plusieurs devis ont été analysés selon nos critères. Le devis s'élève à 3 877€26. L'achat est reporté à début 2016 afin de pouvoir bénéficier d'une subvention auprès d'un parlementaire.

Elagage le long des chemins communaux

Une entreprise est contactée, un devis va être établi dans les prochains jours, une visite de celle-ci sur le terrain est programmée le 6 juin.

CAUE des Vosges

Une proposition d'aménagement du centre du village va être faite ces prochains jours, une visite sur le terrain par un technicien est prévue le 9 juin prochain

Demande de local pour l'ASD

Afin de pouvoir stocker l'ensemble du matériel de l'association, celle-ci formule le souhait de pouvoir installer sur l'espace communal un bâtiment du style garage

Une proposition sera faite dans l'ancienne cave coté fontaine après déblaiement et assainissement.

En cas d'impossibilité pour différentes causes (accessibilité, humidité etc...) une autre proposition sera faite.

Economie d'énergie

Mer le maire rappelle que notre territoire a été élu territoire à énergie positive, qu'il serait donc bon d'être exemplaire en la matière.

Eclairage public : pour lutter contre la pollution lumineuse, pour réduire la facture d'électricité, le conseil municipal, à l'unanimité souhaite éteindre les lampes de rue de 23h00 à 5h00, une communication sera faite auprès de la population.

Chauffage du bâtiment communal : actuellement avec une chaudière gaz installée en 2002, d'autres moyens de chauffage seront mis à l'étude.

En matière de production : l'installation d'éoliennes sur notre territoire est toujours d'actualité, le dossier suit son cours normal.

Vu le maire, Michel FORTERRE

Fin de la séance 22h00